

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 29 Septembre 2021 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

21/071/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4<sup>ème</sup> répartition 2021 - Approbation de conventions - Budget primitif 2021.**

21-37277-DS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans ce cadre il est soumis à notre approbation une quatrième répartition d'un montant global de 528 000 Euros dont 87 500 Euros pour les associations de notre Secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives de notre Secteur ainsi que les subventions proposées.

Tiers	Mairie du 6 <sup>ème</sup> secteur – 11/12 <sup>ème</sup> arrondissements	Euros
7905	Association Massilia Marathon 13, boulevard Bel Air – 13012 Marseille EX017359 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 66 800 Euros  EX017195 ; Action Cross de Marseille Date : 5 décembre 2021 Budget prévisionnel : 50 500 Euros	2 000      22 000
35584	Association Sportive du Golf de la Salette 65, impasse des Vaudrans – 13011 Marseille EX017208 : Action 9 <sup>ème</sup> Open de Golf de Marseille Date : 17 au 19 septembre 2021 Budget prévisionnel : 40 000 Euros	12 000
33203	Celtic de Marseille Natation 47, traverse de la Malvina – 13012 Marseille EX017426 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 89 221 Euros	4 000
15397	Judo Club la Barasse 12, traverse des Romans – Le Clos Valentin – 13011 Marseille EX017374 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 46 100 Euros	3 500
11904	Massilia Arc Club 38, avenue de la Gare – St Menet – 13011 Marseille EX017301 : Fonctionnement Budget prévisionnel : 130 700 Euros	2 500

17158	<p>Massilia Curling Club  56, boulevard de la Valbarelle – Résidence Château St Jacques – Bat 10 –  13011 Marseille  EX017158 : Action 11<sup>ème</sup> Tournoi international de Curling  Date : 11 au 12 septembre 2021  Budget prévisionnel : 37 450 Euros</p>	3 000
11907	<p>Sports Olympiques Caillolais  8, chemin du Cimetière – Ancienne école des garçons - Les Caillols –  13012 Marseille  EX016989 : Fonctionnement  Budget prévisionnel : 186 000 Euros</p>	8 000
11902	<p>Union Sportive des Cheminots de la Grande Bastide  Stade de la grande bastide Cazaux – Boulevard Bouyala d’Arnaud –  13012 Marseille  EX016933 : Fonctionnement  Budget prévisionnel : 190 000 Euros</p>	11 000
11903	<p>Union Sportive de Saint Marcel  Château Saint Jacques Bat M – 56, boulevard de la Valbarelle – 13011 Marseille  EX017406 : Fonctionnement  Budget prévisionnel : 60 850 Euros</p>	6 500
38646	<p>Vallée de L’Huveaune Rugby Club  81, traverse des écoles – 13011 Marseille  EX017377 : Fonctionnement  Budget prévisionnel : 232 551 Euros</p>	13 000

**ARTICLE 2** Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu’après leur déroulement effectif.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

**ARTICLE 4** La dépense correspondante d’un montant de 528 000 Euros dont 87 500 Euros pour les associations de notre Secteur sera imputée sur le Budget Primitif 2021 – DS 51502 – fonction 40 – nature 6574.1 – action 20190701.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l’unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d’Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**